

ASSOCIATION LES LAURIERS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2017

PROCES VERBAL

Les membres de l'Association « Les Lauriers » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 24 novembre 2017 à 19 heures salle du Conseil de la mairie de Lauret, pour faire le bilan de la saison 2016-2017 (01/09/2016-31/08/2017) et discuter des orientations pour 2017-2018

Une liste d'émargement a été dressée : on a dénombré **16 membres actifs présents**, et **35 membres actifs représentés**, soit un total de **51 votants** sur les **134 membres actifs à jour de leur cotisation** à la date de cette Assemblée Générale, ce qui représente un **taux de participation de 38 %**.

Le **quorum de 25%** fixé par les statuts étant dépassé, l'Assemblée Générale a pu valablement se tenir et délibérer.

Cette Assemblée Générale a été présidée par Thierry FRAYSSINET, en qualité de Président en exercice, et Alain JOLY a été désigné secrétaire de séance.

Le Président a rappelé l'ordre du jour figurant sur la convocation adressée aux adhérents le 24 octobre 2017 :

1. Rapport moral,
2. Rapport d'activité,
3. Rapport financier
4. Cotisations 2018-2019
5. Questions diverses
6. Election pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Présentation orale a été faite des différents rapports et des différentes questions, suivie d'un débat entre les participants. A 21h45, plus personne ne demandant la parole, le Président a clos les échanges et mis au vote chacun des éléments de l'ordre du jour. Les résultats sont les suivants :

Première résolution :

L'Assemblée approuve à l'unanimité des 51 votants le **rapport moral** du Président sur la réalisation des objectifs de la saison 2016-2017 et les orientations générales pour poursuivre le développement de l'association en 2017-2018.

Deuxième résolution :

L'Assemblée approuve à l'unanimité des 51 votants le **rapport d'activité** du Président pour la saison 2016-2017 et les projets pour la saison 2017-2018 des trois sections actives (Tennis-Randonnée-Escalade).

Troisième résolution :

L'Assemblée approuve à l'unanimité des 51 votants le **rapport financier** du Trésorier, les comptes de l'exercice 2016-2017, le budget prévisionnel 2017-2018 et donne quitus au Conseil d'Administration sur sa gestion de l'exercice écoulé.

Quatrième résolution :

Pour les cotisations 2018-2019, compte tenu du déficit engendré par l'augmentation des coûts salariaux, il a été décidé à l'unanimité des 51 votants de modifier la grille tarifaire en augmentant de 5€ l'adhésion à l'association (10€ au lieu de 5€) pour tous les adhérents, ainsi que les cotisations tennis-loisir (25€ par foyer l'accès aux courts au lieu de 20), randonnée (10€ au lieu de 5€) et escalade (15€ au lieu de 10€), et de revoir les formules et les tarifs de l'école de tennis afin d'atteindre l'équilibre financier sans dépasser les tarifs pratiqués par les autres clubs de la région.

Il a été décidé de maintenir le libre accès aux courts de tennis offert pour toute inscription en école de tennis afin de favoriser la pratique en dehors des cours (soit un rabais de 25€). Par ailleurs l'activité VTT ayant cessé de fonctionner, sa cotisation est supprimée. Ces tarifs, tout en restant très raisonnables, devraient permettre de maintenir l'équilibre financier de l'Association.

Cotisations Lauriers 2018-2019

(du 01/09/2018 au 31/08/2019)

| TARIFS ADHERENTS | | | € |
|--------------------------|---|--------------|-----|
| Sports-loisirs | Adhésion club (avec licence-assurance multisport FNSMR) obligatoire * | par personne | 25 |
| | Tennis-loisir (libre accès aux courts 1 clé/foyer) | par foyer | 25 |
| | Randonnée | par personne | 10 |
| | Escalade | par personne | 15 |
| Tennis compétition/école | Adhésion club jeune (avec Licence FFT) obligatoire ** | par personne | 30 |
| | Adhésion club adulte (avec licence FFT) obligatoire *** | par personne | 40 |
| | Libre accès aux courts (1 clé par foyer, offert avec inscription école) | par foyer | 25 |
| | Ecole Baby-tennis 3-5 ans (25 séances de 45' + libre accès aux courts) | par personne | 120 |
| | Ecole scolaires 6-10 ans (25x1h, 6p max, libre accès aux courts) | par personne | 150 |
| | Ecole ado 11-17 ans (25x1h30, 6p max, libre accès aux courts) | par personne | 195 |
| | Ecole jeunes 6-17 ans Préparation physique (25x1h) | par personne | 135 |
| | Ecole adulte 1h (25x1h, 5p, libre accès aux courts) | par personne | 180 |
| | Ecole adulte 1h30 (25x1h30, 4p, libre accès aux courts) | par personne | 285 |

* en tennis-loisir, si déjà licencié FFT dans un autre club (sur fourniture attestation de licence à jour pour la saison) remise de 15€

** si déjà licencié FFT dans un autre club (sur fourniture attestation de licence à jour pour la saison) remise de 20€

*** si déjà licencié FFT dans un autre club (sur fourniture attestation de licence à jour pour la saison) remise de 30€

| TARIFS NON-ADHERENTS | | | € |
|---|---|----------------|-----|
| Location court de tennis (base 5€/h) | Carte famille de Lauret/Valflaunès 10h sur la saison | par foyer | 50 |
| | Carte famille de Lauret/Valflaunès 5h sur l'été | par foyer | 25 |
| | Carte famille estivants forfait 1 semaine en juillet-août | par foyer | 15 |
| | Cartes professionnel de Lauret/Valflaunès (gîte, auberge) : | | |
| | • 20h sur la saison | par entreprise | 100 |
| • 10h sur la saison | par entreprise | 50 | |
| Occasionnels rando/escalade | Carte journalière individuelle | par personne | 5 |

Cinquième résolution :

A la question des dispenses de licence, l'Assemblée décide à l'unanimité des 51 votants, que les adhérents déjà licenciés à la FFME (ou une autre fédération) dans une autre association ne peuvent pas être dispensés de prendre une licence FNSMR chez nous pour l'escalade ou la randonnée du fait que, l'association n'étant pas affiliée à la FFME, ces adhérents ne sont pas couverts par l'assurance de cette fédération pour des activités organisées par Les Lauriers. Ce n'est pas le cas avec la FFT puisque nous sommes club adhérent et qu'un joueur licencié dans un autre club pouvant jouer dans n'importe quel club affilié peut s'inscrire au tennis chez nous avec sa licence prise ailleurs sans avoir besoin de prendre une licence FNSMR en plus.

Sixième résolution :

A la proposition que nous avons reçue de reprendre la gestion du court municipal de tennis de Claret, l'Assemblée décide à l'unanimité des 51 votants, que compte tenu de l'état du court, de l'absence de perspective de rénovation, du peu de pratiquants dans ce village, et de la difficulté à gérer des terrains dispersés sur plusieurs communes, de ne pas donner suite pour le moment.

Septième résolution :

L'Assemblée a voté, à l'unanimité des 51 votants, le renouvellement partiel du Conseil d'Administration en élisant pour une durée de deux ans les 9 candidats déclarés aux 9 postes à pourvoir : les 6 administrateurs sortants arrivés en fin de mandat et candidats à leur propre succession (AUBRY Florence, ELOUARD Dominique, FRAYSSINET Thierry, HILLAIRE André, PREZCHENDZENSKY Nadia, STOVEN Catherine) sont donc réélus, et les 3 nouveaux candidats (ERCOLE Francis, NAGEL Sharon, VALCIN Philippe) sont élus. La composition de ce nouveau Conseil d'Administration de 12 membres est donc la suivante :

1. AUBRY Florence
2. ELOUARD Dominique
3. ERCOLE Francis
4. FRAYSSINET Thierry
5. GAWRYSIK Gérard
6. HILLAIRE André
7. JOLY Alain
8. NAEGELS Véra
9. NAGEL Sharon
10. PREZCHENDZENSKY Nadia
11. STOVEN Catherine
12. VALCIN Philippe

Huitième résolution :

L'Assemblée a désigné, à l'unanimité des 51 votants, comme mandataires habilités à gérer les comptes bancaires de l'association et à avoir délégation de signature, les 4 administrateurs suivants :

FRAYSSINET Thierry, JOLY Alain, STOVEN Catherine, VALCIN Philippe.

Neuvième résolution :

L'Assemblée a désigné, à l'unanimité des 51 votants, les personnes chargées de l'animation des sections :

Section Tennis : responsable de section et correspondante FFT PREZCHENDZENSKY Nadia, assistée de NAEGELS Véra et NAGEL Sharon,

Section Randonnée : responsable de section JOLY Alain, assisté de ERCOLE Francis et HILLAIRE André,

Section Escalade : responsable FRAYSSINET Thierry, assisté de AUBRY Florence et ELOUARD Dominique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h. De cette Assemblée, il est dressé le présent procès verbal signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Fait à Lauret le 24 novembre 2017.

Le Président,



Thierry FRAYSSINET

Le Secrétaire de séance,



Alain JOLY